

Thème 2 : Guerres européennes, guerres mondiales, guerres totales (1914-1945)

Prérequis

- Dans la leçon donnée en annexe, relever les dates et/ou période, les placer sur une frise vierge.
Cette frise est montrée, mais non distribuée. Idem pour la leçon donnée en annexe.



- A partir de la frise, les élèves chercheront à problématiser. (Quelle question se poser ? Que chercher à expliquer ?) Les élèves auront constaté les périodes de guerres et de paix et notamment une paix durable avec la construction européenne.

NB : cette frise peut être conservée et complétée au fur et à mesure du cycle. Le lien est faisable avec le programme de terminale, la France et le monde depuis 1945, notamment le thème 1 « Le jeu des puissances dans les relations internationales depuis 1945 »

Problématique possible du thème 2 (pour les élèves) :

*Quelles recompositions des puissances ? Quelle(s) conséquence(s) ?
(autre proposition des élèves) ?*

Problématique possible du thème 2 (pour l'enseignant) :

Étudier une évolution : de la primauté des intérêts à la mobilisation de valeurs humaines.

Les deux guerres mondiales bouleversent et redessinent l'Europe et marquent la fin de sa domination sur le monde.

MISE EN OEUVRE POSSIBLE DE LA TÂCHE

I) Ce qui a été réalisé précédemment

Capacité 1 : compléter et mettre en relation deux cartes présentant la dimension mondiale des deux guerres

Compétence visée : maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux

Item de compétence : se repérer

Problématique du professeur : Les deux guerres mondiales bouleversent et redessinent l'Europe et marquent la fin de sa domination sur le monde.

Objectif : comparer les 2 guerres mondiales

- Une guerre sur plusieurs fronts
- Une guerre qui débute en Europe puis s'étend au monde
- Une guerre qui implique tous les aspects de la puissance d'un État (primauté de l'action en vue des intérêts des États sur l'action en vue de la défense de valeurs humaines)

Notions : guerre mondiale – guerre totale – génocides – empire colonial

Tâche en lien avec la capacité 2

Capacité 2 : *confronter des points de vue sur les traités de paix des années 1920*

Compétence visée : s'approprier les démarches géographiques et historiques

Item de compétence : Mener et construire une démarche Historique et la justifier.

Tâche complexe : Porter un regard critique sur le traité de Versailles et produire une argumentation historique.

Étape 1 – comprendre ce qu'est le traité de Versailles

- ➔ Relevé d'information (phase collective orale OU phase individuelle, en fonction de l'effectif de la classe)

À partir de quelques sources (3), les élèves précisent ce qu'est le traité de Versailles.

La compréhension de ce qu'est le traité de Versailles permet un retour sur la frise et un questionnement qui amène la problématique : « on (= les belligérants) a signé un traité de paix mais une seconde guerre mondiale suit la « der des der ». Pourquoi le traité de Versailles n'a-t-il pas suffi à établir une paix durable ?

<p><u>Problématique (élèves)</u> : un traité de paix suffit-il à (faire) établir une paix durable ? ou Pourquoi un traité de paix (le traité de Versailles) n'a-t-il pas suffi à établir une paix durable ?</p>

Présentation de la tâche aux élèves :

Dans un premier temps, à l'aide de l'ensemble de sources vous présenterez en 5 lignes ce qu'est le traité de Versailles (vous mobiliserez des dates, une période, des acteurs et des faits). Puis vous répondrez à la question « Comment expliquer que le traité de Versailles n'ait pas suffi à établir une paix durable ? ». Vous utiliserez plusieurs (causes ?) arguments et vous vous appuyerez sur des sources que vous aurez sélectionnées, et auxquelles vous vous référerez dans votre écrit.

Exemple de présentation :

Le traité de Versailles est un traité de paix qui met fin à la première guerre mondiale (1914-1918). Il est signé le 28 juin 1919 par les États qui étaient en guerre : la France, le Royaume-Uni, les USA, l'Italie et

l'Allemagne. Il désigne l'Allemagne comme seule responsable de la guerre et l'oblige à payer des réparations.

Temps de réflexion avec les élèves sur la situation et les sources à mobiliser pour la comprendre : *Alors que les acteurs veulent la paix, la guerre suit très vite. Quelles hypothèses explicatives formuler ? Quelles sources pour comprendre ce fait ?*

Étape 2 – trier les sources

➔ Travail d'analyse des documents – construction d'une faculté de jugement

Le professeur fournit un corpus de sources, à partir desquelles les élèves réalisent des tâches, plus ou moins complexes. Ils peuvent travailler tous les documents ou seulement quelques-uns et mettre en commun leur analyse.

3 axes peuvent guider la réflexion des élèves et autour desquels ils doivent mobiliser des connaissances :

La nature de la source (très liée à l'auteur)

L'auteur de la source : des acteurs majeurs ou des experts qualifiés.

La date de la source en lien avec sa date de production

On peut organiser le travail des élèves selon leurs hypothèses, leur niveau de connaissance ou réflexion disciplinaires. Le travail peut être étayé : amorce de restitution de lecture ou de connaissances (« *Ce que je retiens de ce document c'est ...* » ; « *À présent, je sais que... et dans la source, je retrouve (ou je ne retrouve pas) ces informations. Donc je peux dire que cette source traduit un point de vue personnel ; l'intérêt d'un pays ; une valeur humaine, une réflexion validée par les historiens...* »)

Étape 3 – réaliser la tâche complexe

Amorce d'écriture pour les élèves : « Je peux dire que le traité n'a pas suffi à faire une paix durable. En effet, l'auteur (*l'émetteur*)... en (*date*)... déclare (*idée résumée à insérer*). Je peux affirmer qu'en déclarant cela, l'auteur exprime (*intentionnalité de l'émetteur*) et donc le traité de Versailles n'a pas suffi à faire une paix durable ».

Étape 4 – apport professoral qui complète et valide l'analyse des élèves (objectif : entrer dans la causalité complexe)

Cause 1. Tous les torts de la guerre ont été imputés à l'Allemagne. La France et l'Italie, plus proches géographiquement ne veulent pas prendre le risque de voir l'hyperpuissance d'outre-Rhin se reconstruire et menacer à nouveau la paix. La France, qui a enfin pris sa revanche sur l'Allemagne après avoir été vaincue en 1870, pèsera de tout son poids pour accabler l'Allemagne : l'entière responsabilité de la guerre lui sera imputée. Des réparations financières colossales lui seront imposées, le pays sera démembré de toutes parts et désarmé. La France occupera provisoirement la Rhénanie. L'Allemagne est humiliée, mise au ban de l'Europe.

Cause 2 : "le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes" n'a pas été correctement appliqué. La postérité de ce traité vient aussi de la phrase du président américain Wilson : le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Selon ce principe, chaque peuple a le droit légitime de former une nation, ce qui devrait

logiquement réduire les conflits. Problème : le principe de Wilson n'a globalement été appliqué qu'aux vainqueurs : la France a récupéré l'Alsace et la Moselle, que l'Allemagne avait annexées en 1870, l'Italie a reçu les "terres irrédentes", l'Istrie et la Dalmatie. L'Allemagne, par contre, a été taillée dans le vif : coupée en deux pour recréer la Pologne, amputée au Nord au profit du Danemark, à l'Ouest au profit de la France et de la Belgique, et au Sud. Le Traité de Versailles, en négligeant les conséquences d'un tel redécoupage, a créé les germes d'un sentiment d'injustice qui sera grandement responsable du succès d'Hitler dans les années 1930.

Cause 3. La Société des Nations était incomplète. Le grand principe du Traité de Versailles a sans aucun doute été la Société des Nations, inspirée par le président Wilson. Une organisation multinationale chargée de préserver la paix en Europe. Les objectifs -ambitieux- de la SDN étaient de prévenir les conflits, de les résoudre par la négociation et d'améliorer le niveau de vie.

Mais pour fonctionner correctement, la SDN aurait dû s'appuyer sur la nouvelle première puissance mondiale, les Etats-Unis, créateurs du projet. La tentation du protectionnisme amena le Sénat à refuser de signer le Traité de Versailles, et donc la SDN, qui en faisait partie.

De plus, la SDN était à l'image du reste des Traités : conçu par et pour les vainqueurs, sans concertation avec les pays vaincus. Enfin, la SDN n'a jamais eu les moyens de ses ambitions : elle n'était pas dotée d'une armée internationale capable d'intervenir sur les conflits, et se contentait de sanctions morales, inefficaces.

Cause 4. Les vainqueurs ont reconstruit le monde sans les vaincus.

Globalement, jamais les pays vaincus n'ont été associés au règlement de la guerre. Sous la menace de la reprise des hostilités, ils ont dû accepter des conditions que l'histoire a reconnues comme injustes, surtout envers l'Allemagne. Les conséquences furent terribles. Dès les années 1920 se développa en Allemagne un esprit de revanche, une frustration face au "diktat" de cette paix injuste.